

## Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le quinze avril deux mil huit à 19h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 10 avril 2008.

**Présents** : M. Augustin, Bouxom, Cahot, Duquesnoy, Feron, Halle, Legendre, Thomas, Vasseur  
Mmes Cottereau, Meunier

**Absent** : /

**Absent excusé** : /

**Pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Monsieur HALLE

**Délibérations** :

**Versement des indemnités de fonctions au Maire en vertu de l'article L2123-20-1 du CGCT (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité) « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à compter du **21 mars 2008 et sera payée mensuellement.**

309 habitants. Taux maximal de 17 % de l'indice brut 1015 indice majoré 821.

Moins de 500 17 %

**Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire, Messieurs Legendre Antoine, Bouxom Pierre, Vasseur Christian en vertu de l'article L2123.20-1 du CGCT (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité) « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal »**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les article L2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 21 mars 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à main levée à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

à compter du **21 mars 2008 et sera payée mensuellement.**

309 habitants Taux maximal de 6.6 % de l'indice brut 1015 indice majoré 821.

Moins de 500 6,6 %

### **Indemnité du Receveur.**

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 02/03/82 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret 82-979 du 19/11/82 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et établissements public, aux agents des services extérieurs ou établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/12/83,

Le Conseil Municipal, installé depuis le 21 mars 2008 décide à l'unanimité, d'attribuer à Mademoiselle HENRY, Comptable du Trésor, une indemnité de conseil et de budget équivalent à 100% du taux maximum prévu par l'arrêté article 4.

Il est précisé que l'indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat de la Commune. Elle peut toutefois être modifiée ou supprimée pendant cette période par une délibération motivée.

Cette décision a été votée à l'unanimité des membres présents.

### **Délégation de signatures du Maire aux adjoints**

Les signatures en l'absence du Maire sont déléguées comme suit aux deux adjoints :

Monsieur LEGENDRE Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint : totalité des mandats et titres

Monsieur BOUXOM Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint : totalité des mandats et titres

Cette délibération a été votée à l'unanimité des membres présents.

### **Délégation de fonctions du Maire aux adjoints**

Le Maire attribue, à l'unanimité des membres présents, les fonctions suivantes aux adjoints ci nommées :

Monsieur LEGENDRE Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint : travaux

Monsieur BOUXOM Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint : budget et social

Monsieur VASSEUR Christian, 3<sup>ème</sup> adjoint : entretien

### **Compte de gestion 2007**

L'an deux mil huit, à 19h00, le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2007, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **Compte administratif 2007**

Celui-ci a été voté à l'unanimité des membres présents :

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 186 660,89 €

Recettes : 186 357,88 €

Excédent 2006 reporté en 2007 en recettes : 60 476 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 163 779,69 €

Recettes : 133 994,19 €

RAR de 2006 en dépenses : 53 596 €

RAR de 2006 en recettes : 91 746 €

Report 2006 reporté en 2007 en dépenses : 4 530 €

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2007**

Compte tenu des restes à réaliser en recettes, et en l'absence de besoin de financement en investissement, le résultat de fonctionnement excédentaire de 2007 de 60 173,20 € est reporté en 2008 dans la section de fonctionnement en excédent en recettes.

Cette décision a été votée à l'unanimité des membres présents.

### **Budget primitif 2008**

Celui-ci a été voté à l'unanimité des membres présents.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 230 815 €

**Total dépenses : 230 815 €**

Recettes : 188 288 €

Report 2007 excédentaire : 60 173 €

**Total recettes : 248 461 €**

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 61 818 €

RAR 2007 : 53 596 €

Report déficitaire 2007 : 34 316 €

**Total dépenses : 149 730 €**

Recettes : 57 984 €

RAR 2007 : 91 746 €

**Total recettes : 149 730 €**

### **Amortissement de la subvention pour l'enfouissement France Telecom**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents, l'amortissement sur 5 ans de la subvention pour l'enfouissement de France Telecom indiqué au compte 2041.

Montant de la subvention : 4 725 € soit par an 945 €

### **Opération d'ordre 042 :**

Soit 945 € en dépenses de fonctionnement : compte 6811

### **Opération d'ordre 040 :**

Soit 945 € en recettes d'investissement : compte 281532

### **Subventions communales 2008**

Le Maire expose au Conseil Municipal le détail des différentes subventions proposées :

#### **Compte 6574 : TOTAL : 3 360 €**

• Comité des Fêtes	1 900 €
• APEI ARQUES	50 €
• Amicale des pompiers Dieppe	45 €
• Association du Collège de Longueville	20 €
• Coopérative scolaire	350 €
• Croix Rouge	50 €
• Anciens Combattants de Longueville	45 €
• Secours Populaire	150 €
• Entraide et service : portage de repas	150 €
• Association des Vieux Fours	150 €
• La Traversée des Vergers	450 €

#### **Compte 6573 : TOTAL : 6 480 €**

• CCAS	5 000 €
• Gendarmerie	172 €
• FSL	236 €
• Fonds d'Aide aux Jeunes	72 €
• Participation frais tracteur La Chaussée	1 000 €

L'ensemble des subventions proposées a été voté à l'unanimité des membres présents.

### **Taux d'imposition 2008**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents, l'augmentation de 2 points de chaque taux d'imposition à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,37 % + 2 soit 12,37 %
- Foncier bâti : 21,92 % + 2 soit 23,92 %
- Foncier non bâti : 39,20 % + 2 soit 41,20 %

Le Maire précise que le compte de gestion et le compte administratif 2007, l'affectation du résultat de fonctionnement 2007 et le budget primitif 2008 ont été présentés par Mademoiselle HENRY, receveur municipal de la trésorerie de Longueville sur Scie.

Il en va de même pour le vote des subventions communales, l'amortissement de la subvention France Telecom et les taux d'imposition 2008.

### **Commissions délégués communautaires**

L'article L.2121-22 du CGCT permet la constitution des commissions :

#### **- Commission budgétaire :**

Chantal Cottereau, Legendre Antoine, Bouxom Pierre et Vasseur Christian pour la préparation et présentation à l'ensemble du conseil municipal.

#### **- C.C.A.S. :**

#### **Membres du Conseil Municipal :**

Chantal Cottereau, Cahot Alain, Françoise Meunier, Christian Vasseur, Pierre Bouxom et Franck-Gabriel Augustin.

**Membres hors Conseil Municipal :**

Valérie Feron, Sylviane Duquesnoy, Evelyne Provins, René Ardoin et Félix Maléon.

- **A.D.M.R. :**

**Titulaires :** Chantal Cottereau, Françoise Meunier

**Suppléant :** Pierre Bouxom

- **Commission des Chemins :**

Chantal Cottereau, Christian Vasseur, Antoine Legendre, Marc Duquesnoy, Pierre Bouxom et Alain Cahot.

- **Commissions des Travaux :**

Chantal Cottereau, Antoine Legendre, Marc Duquesnoy, Christian Vasseur, Pierre Bouxom, Arnaud Féron, Françoise Meunier, Franck Thomas et Alain Cahot.

- **Biens communaux :**

Chantal Cottereau, Pierre Bouxom, Antoine Legendre, Françoise Meunier, Christian Vasseur, Franck Thomas, Franck-Gabriel Augustin et Alain Cahot.

- **Cimetière :**

Chantal Cottereau et Pierre Bouxom

- **Liste électorale :**

**Délégués du Conseil Municipal :** Chantal Cottereau et Christian Vasseur.

**Délégué du TGI :** Alain Cahot

**Délégué Préfectoral :** Roger Louvel

**Commissions délégués intercommunautaires**

**Syndicat de la Varenne :**

**Titulaire :** Chantal Cottereau

**Suppléant :** Marc Duquesnoy

**Communauté de Communes Varenne et Scie : commission de transfert de charges :**

**Le Maire :** Chantal Cottereau

Clôture de la séance à 20h15.